

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

Compte rendu du conseil communautaire

Séance du 11 janvier 2017

L'an deux mille dix –sept, le onze janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à Bourg Achard, à la maison des associations.

Étaient présents,

ARTAUD Fabien, AUBOURG Jean, BARRIÈRE Jean, BENOIST Jacques, BINET Jacques, BONENFANT Sylvain, BOUCHER Dominique, BOURGAULT Hugues, BUCHER Franck, CAILLOUEL Hervé, CALLOUET Etienne, CALMESNIL William, CARDON Frédéric, CHEMIN Guy, CHRISTOPHE Bernard, DEBUS Jérôme, DENIS Jean-Pierre, DESMARAIS Evelyne, DEZELLUS Éric, DORLÉANS Jacques, DUBOIS Serge, DUVAL Daniel, FERLIN Myriam, FLAMBART Jean-Luc, GATINET Benoît, GERMAIN Bruno, GRAINVILLE Joël, GRANDJEAN Ghislaine, GUERINOT Didier, GUEROULT Joël, GUILBERT Max, HAUDRECHY Franck, HEUGHEBAERT Jacques, KARNOUB Abed, LEBRETON Jean-Jacques, LECLERC Michel, LEFEBVRE Gaby, LEGOURD Axelle, LEMOINE Didier, LENOIR Fernand, LIEVENS Patrick, MAQUAIRE Robert, MARIE Philippe, MAROUARD Céline, MARTIN Vincent, MASSON Michel, MATHÉ Michel, MAURICE José, MEDAERTS Dominique, MESSE Nadine, MICHALOT Alain, MORAINVILLE Rémy, MOUILLIERE Monique, NOËL Charly, ODIENNE André, ONO-DIT-BIOT Michaël, PARIN Didier, PAUMIER Jacky, PECOT Bertrand, POISSON Erick, PRESLES Gwendoline, QUESTEL Bruno, QUESTIER Jean, ROMAIN Philippe, RYCKAERT Laurent, SIMON Josette, STIEVENARD Isabelle, TAMION Franck, TARDIF Alain, TESSIER Alain, THIEBAULT Jean-Marie, VALLÉE Laurent, VANDUFFEL Christine, VANHEULE Philippe, VINCENT Bernard, VIVIEN Alain.

Étaient représentés par leur suppléant,

- GUERINOT Francis représenté par LAMBERT Sylvie
- TIHY Martine représentée par LUCAS Patrick
- PERDRIX Patrick représenté par LECOMPTE Didier

Absents excusés :

- DOUBET Gilbert (Le Thuit de l'Oison) pouvoir à ODIENNE André (Le Thuit de l'Oison)
- LESUEUR Gérard (Le Thuit de l'Oison) pouvoir à VANDUFFEL Christine (Le Thuit de l'Oison)
- GOY Jacky (St Didier des Bois) pouvoir à MEDAERTS Dominique (Mandeville)
- LAFFILLE Laurence (St Germain de Pasquier) pouvoir à GUILBERT Max (St Cyr La Campagne)
- DUCHATEAU Laurent (Boissey le Châtel) pouvoir à STIEVENARD Isabelle
- ROUAS Mary-Dominique (Bosgouët) pouvoir à CAILLOUET Hervé (Valletot)
- LANNOY Didier (Bourneville Ste Croix) pouvoir à CALMESNIL William (Le Maris Vernier)
- RENAULT Anne (Hauville) pouvoir à GUEROULT Joël (Hauville)
- DEMAEGDT Paulette (La Haye du Theil) pouvoir à LENOIR Fernand (La Harengère)
- PIERRARD Damien (Les Monts du Roumois) pouvoir à QUETIER Jean (Les Monts du Roumois)
- JACQUES Marie-Françoise (St Ouen de Thouberville)

Absents :

- ROMAIN Lucien

Sont arrivés en cours de séance,

- DEZELLUS Michel arrivée à 18h48, GUENIER Jean Marie arrivée à 19h11

Ont quitté la salle en cours de séance :

- TESSIER Alain (Quillebeuf Sur Seine) départ à 20h10
- DEZELLUS Eric (Routot) départ à 20h10
- GUENIER Jean Marie départ à 20h15
- DESMARAIS Evelyne départ à 20h15

Secrétaire de séance : M^r DEBUS Jérôme

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 8 – 2017 - Élection des représentants au syndicat Eure Numérique

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

DÉSIGNE,

Pour représenter la Communauté de communes Roumois Seine au Syndicat Mixte Eure Numérique,

- BONENFANT Sylvain (Titulaire)
- BOURGAULT Hugues (Titulaire)
- GATINET Benoît (Titulaire)
- ONO-DIT-BIOT Michaël (Titulaire)
- CHRISTOPHE Bernard (Suppléant)
- VANHEULE Philippe (Suppléant)
- PARIN Didier (Suppléant)
- VINCENT Bernard (Suppléant)

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 9 – 2017 – Élection des représentants au SDOMODE

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

DÉSIGNE,

Pour représenter la Communauté de communes Roumois Seine au Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (S.D.O.M.O.D.E)

- BARRIERE Jean (Titulaire)
- CALMESLIN William (Titulaire)
- DORLEANS Jacques (Titulaire)
- GUENIER Jean-Marie (Titulaire)
- LENOIR Fernand (Titulaire)
- MARTIN Vincent (Titulaire)
- QUETIER Jean (Titulaire)
- VANDUFFEL Christine (Titulaire)
- CAILLOUEL Hervé (Titulaire)
- VIVIAN Alain (Titulaire)
- CHRISTOPHE Bernard (Titulaire)
- GATINET Benoît (Titulaire)
- LEBRETON Jean-Jacques (Titulaire)
- MEDAERTS Dominique (Titulaire)
- MASSON Michel (Titulaire)
- RYCKAERT Laurent (Titulaire)
- VANHEULE Philippe (Titulaire)
- BOURGAULT Hugues (Suppléant)
- MARIE Philippe (Suppléant)
- AUBOURG Jean (Suppléant)

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 10 – 2017 – Élection des représentants au conseil d'Administration des collèges

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

DÉSIGNE,

Pour représenter la Communauté de communes au conseil d'administration des collèges :

- Collège Simone Veil (Bourg Achard)
 - DENIS Jean-Pierre (Titulaire)
 - SIMON Josette (Suppléante)
- Collège Le Roumois (Routot)
 - VINCENT Bernard (Titulaire)
 - BINET Jacques (Suppléant)
- Collège André Maurois (La Saussaye)
 - GUERINOT Didier (Titulaire)
 - LENOIR Fernand (Suppléant)
- Collège Louise Michel (Manneville Sur Risle)
 - PRESLES Gwendoline (Titulaire)
 - CARDON Frédéric (Suppléant)

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 11 – 2017 – Élection des représentants au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

DÉSIGNE,

Pour représenter la Communauté de communes au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande :

- MARIE Philippe (Titulaire)
- CHRISTOPHE Bernard (Suppléant)

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 12 – 2017 – Élection des représentants au conseil de Surveillance de l'Hôpital de Pierre Hurabielle

Le Conseil communautaire,

M. GERMAIN Bruno, ayant obtenu la majorité absolue est désigné, pour représenter la Communauté de communes Roumois Seine au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital Pierre Hurabielle de Bourg Achard ;

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 13 – 2017 – Élection des représentant au Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Le Conseil communautaire,

Après vote à bulletin secret,

Ont obtenu

- Pour le siège de titulaire : PRESLES Gwendoline 60 voix, MARIE Philippe 31 voix
- Pour le siège de suppléant : STIEVENARD Isabelle 49 Voix, TESSIER Alain 40 voix et 2 abstentions

M^{me} PRESLES Gwendoline, ayant obtenu la majorité absolue est désignée, pour représenter la Communauté de communes Roumois Seine au Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine ;

M^{me} STIEVENARD Isabelle, ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme suppléante pour représenter la Communauté de communes Roumois Seine au Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine ;

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 14 – 2017 – Élection des représentants à la commission de suivi de site de la zone industrielle de Port-Jérôme

Considérant que, la communauté de communes Roumois Seine est représentée, au titre du collège « Elus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopérations intercommunales », par le représentant de l'EPCI ou un membre du conseil communautaire désigné suppléant ;

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu les motivations de Mr Le Président ;

A l'unanimité,

DÉSIGNE,

Pour représenter la Communauté de communes Roumois Seine à la Commission de Suivi de site de la zone industrielle de Port-Jérôme ;

- CALMESNIL William (Titulaire)
- LANNOY Didier (Suppléant)

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 15 – 2017 – Convention « Actes » pour l'envoi dématérialisé des actes administratifs

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

A l'unanimité

DÉCIDE,

De retenir la solution Ixchange,

AUTORISE,

Mr Le Président à

- Signer la convention « ACTES » avec le représentant de l'Etat.
- Acquérir un certificat de signature électronique
- Signer les différents documents nécessaires, avec l'opérateur de télétransmission retenu Ixchange.

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 16 – 2017 – Reprise des contrats et/ou des marchés en cours

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE**

L'ensemble des avenants de transferts entérinant la fusion des communautés de communes pour les contrats, conventions, marchés et contrats d'emprunts préalablement conclus et relevant des compétences reprises.

➤ **PRECISE**

Que les avenants de transferts prendront effet au 1^{er} janvier 2017

➤ **AUTORISE**

Monsieur le Président à signer lesdits avenants de transferts.

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 17 – 2017 – Mise en place des divers moyens de paiement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **APPROUVE** l'instauration des moyens de paiements suivants :

- Prélèvements bancaires
- TIPI (paiement par internet)
- CESU (Dématérialisé et papier)
- Chèques-vacances
- Chèques bancaires
- Numéraire

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous actes relatifs à cette décision.

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 18 – 2017 – Création de régie pour le Gîte de Barneville

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **AUTORISE** le Président à créer :

- régie de recette pour les locations du gîte de Barneville

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 19 – 2017 – Engager, Liquidier et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **AUTORISE**

Le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur maximale de 25 % de la somme des montants des crédits budgétaires autorisés sur l'exercice 2016, par l'ensemble des budgets issus des CDC historiques ;

	Report voté 2016	BP 2016	DM 2016	Budget Total	25%
Amfreville	309 670,00 €	1 448 196,18 €	41 271,85 €	1 799 138,03 €	449 784,51 €
CH 20	1 020,00 €	163 839,00 €	17 838,00 €	182 697,00 €	45 674,25 €
CH 204				- €	- €
CH21	21 750,00 €	539 684,80 €	970,08 €	562 404,88 €	140 601,22 €
CH 23	286 900,00 €	744 672,38 €	22 463,77 €	1 054 036,15 €	263 509,04 €
Roumois Nord	534 649,35 €	4 306 453,00 €	42 000,00 €	4 799 102,35 €	1 199 775,59 €
CH13			42 000,00 €		
CH 20	7 200,00 €	68 000,00 €		75 200,00 €	18 800,00 €
CH 204	477 542,03 €	649 640,00 €		1 127 182,03 €	281 795,51 €
CH21	41 020,32 €	2 651 613,00 €	42 000,00 €	2 650 633,32 €	662 658,33 €
CH 23	8 887,00 €	937 200,00 €		946 087,00 €	236 521,75 €
Quillebeuf	78 304,85 €	2 758 989,15 €	45 948,00 €	2 883 242,00 €	720 810,50 €
CH13					
CH 20		570 160,00 €		570 160,00 €	142 540,00 €
CH 204	13 403,00 €	51 597,00 €	5 000,00 €	70 000,00 €	17 500,00 €
CH21	49 461,99 €	305 938,01 €		355 400,00 €	88 850,00 €
CH 23	15 439,86 €	1 831 294,14 €	40 948,00 €	1 887 682,00 €	471 920,50 €
Bourgheroule	147 598,00 €	746 834,75 €	590,19 €	893 842,56 €	223 460,64 €
CH 20		6 600,00 €		6 600,00 €	1 650,00 €
CH 204	133 334,00 €	133 849,00 €		267 183,00 €	66 795,75 €
CH21	1 084,00 €	521 310,77 €	18 726,30 €	541 121,07 €	135 280,27 €
CH 23	13 180,00 €	85 074,98 €	19 316,49 €	78 938,49 €	19 734,62 €
				Somme 25 %	2 593 831,24 €

Délibération N° CC/RH/ 20- 2017 - Adhésion au CNAS

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ DÉCIDE

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à partir du 1^{er} janvier 2017.

➤ AUTORISE

-Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.

1°) Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :

(Nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes) X (la cotisation par bénéficiaires actifs)

2°) de désigner M. QUESTEL Bruno, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale du CNAS.

Délibération N° CC/RH/ 21- 2017 Création et composition Comité Technique et du Comité Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ FIXE,

Pour le Comité Technique le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Pour le CHSCT le nombre de représentants à 4 titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

➤ DÉCIDE,

Du paritarisme numérique au CT et au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel

➤ DÉCIDE,

le recueil, par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité en relevant ;

Délibération N° CC/RH/ 22- 2017 - Rémunération des animateurs vacataires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **FIXE** le niveau de rémunération des vacataires qui interviendront sur les accueils de loisirs pendant les mercredis et petites vacances scolaires à :

- Diplômé BAFA : 53 €
- Stagiaire BAFA : 47 €
- Non diplômé : 40 €

Délibération N° CC/RH/ 23- 2017 - Autorisation de recruter des animateurs vacataires

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **AUTORISE**

Le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

➤ **AUTORISE**

A inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération N° CC/RH/ 24- 2017 - Autorisation de recruter des contractuels saisonniers

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **AUTORISE**, le Président,

- à recourir à des emplois saisonniers et à accomplir toutes les démarches nécessaires au recrutement,
- à inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération N° CC/RH/ 25- 2017 - Autorisation de recruter des agents dans le cadre du dispositif CUI /CAE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **AUTORISE**, le Président,

- à recourir au dispositif CUI-CAE et l'autorise à procéder au recrutement de toute personne pouvant en bénéficier, dès lors qu'un emploi pouvant être pourvu dans ce cadre est disponible.

Délibération N° CC/RH/ 26- 2017 - Autorisation de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **AUTORISE**, le Président,

à recourir à des agents contractuels conformément à l'article 3-3 4° créé par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 – art.41 (V), et à accomplir toutes les démarches nécessaires au recrutement, dans la mesure où les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année en cours.

DÉLIBÉRATION N° CC/AG/ 27 – 2017 – Création de régie pour la RPA de Grand Bourgtheroulde

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **AUTORISE** le Président à créer :

- régie de recette pour l'encaissement des loyers, de la location des garages, et des tickets de restauration de la Résidence Personnes Agées de Bourgtheroulde;

Je soussigné, Monsieur Benoît GATINET, Président de la CDC Roumois Seine, certifie l'affichage du présent document
du 19.01.17 .

au 8.02.17 .

Le Président,



